

ANNEXE 1 : FICHE SYNTHETIQUE – PROJET AUVERGNE THD

TERRITOIRE

Pop. : 1,339 M (54% en zone non conventionnée) *Densité* : 52 hab/km² (moyenne nat. : 114)

Nb d'entreprises de plus de 20 salariés : 3.887

Établissements selon la taille au 31 décembre 2013 : comparaisons départementales

		Nombre d'établissements	Part ayant aucun salarié (%)	Part ayant 1 à 9 salariés (%)	Part ayant 10 à 19 salariés (%)	Part ayant 20 à 49 salariés (%)	Part ayant 50 salariés ou plus (%)
03	Allier	30 689	69,0	25,1	3,0	1,8	1,1
15	Cantal	16 730	70,8	24,0	2,7	1,7	0,9
43	Haute-Loire	22 071	69,9	24,1	2,9	2,1	1,0
63	Puy-de-Dôme	56 907	68,8	24,8	3,1	2,0	1,3

Part de résidences secondaires : 10,61%

FSN Phase 1 Auvergne Très Haut Débit

Allier : Taux FSN : 50,6% *Plafond FSN* : 497 €

Cantal : Taux FSN : 57,0% *Plafond FSN* : 613 €

Haute-Loire : Taux FSN : 52,6% *Plafond FSN* : 532 €

Puy-de-Dôme : Taux FSN : 46,1% *Plafond FSN* : 416 €

Source Convention initiale FSN

Lignes ADSL dégroupées : 42% (chiffres issus du SDTAN de l'Auvergne publié en 2011) / 60% source IBLO 07/2012)

Lignes ADSL inférieures à 4 Mbps : 27% (chiffres issus du SDTAN de l'Auvergne publié en 2011)

ARTICULATION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET PRIVEES

CCRANT : [05/02/2015 et 29/10/2015] *Consultation ARCEP* : achevée le 4 mars 2012 (portait sur les 3 phases du PPP THD)

Conventions de déploiement sur le territoire : signée le 07/02/2012 entre Orange et la Région, les 4 Départements, les 6 Agglomérations, les Communes de Riom et Saint-Flour

Déploiements FttH d'initiative privée : 135 communes (Orange, début en 2012), soit 46% des foyers

Déploiements FttO d'initiative privée : 85 communes (Orange en CE2O/CE2E/CELAN), soit 59% des entreprises

OBJECTIFS DE COUVERTURE A LONG TERME (SDTAN) FSN

Adoption du SDTAN : le 21 juin 2011 par la Région au titre de sa compétence L1425-2 (approuvé en complément par des délibérations des 4 Départements et des 6 agglomérations)

Couverture : évaluée à 77% de la population en FttH à horizon 2025 (46% privé – 31% public en Premier Etablissement de Réseau sur les 3 Phases jusqu'en 2025, hors raccordables à la demande (estimés à 4%)) et hors extensions du RIP (issues de concertations ultérieures avec les EPCI à partir de 2017).

PROJET PHASE FSN – PERIODE DE 4 ANS 2017 – 2021

Coûts du projet pour la phase 1 (pour mémoire) :

Source : Convention FSN Avenant 1 (en correspondance avec l'avenant 3 du contrat PPP)

Composante	Nb. Prises	Coût total	Dont FSN	Coût/ligne
Etudes	-	200 k€	66 k€	-
Collecte	-	22,5 M€	10 M€	-
Desserte FttH (hors racco.) y compris bât. Prioritaires, logements isolés et extensions	106 044	88,6 M€	23,4 M€	835 €
FttH raccordements (hors bâtiments prioritaires)	69 579	41,8 M€	10,4 M€	601 €
FttH bâtiments prioritaires raccordements	923	555 k€	162 k€	601 €
Desserte FttO	2913	2,2 M€	685 k€	1124 €
FttO – Raccordements aux réseaux public et privé	158	3,8 M€	860 k€	24 k€
Inclusion numérique	4 255 kits satellite 7 177 kits wifimax	4,3 M€	1,9 M€	400 €
coût total : 164 M€ (dont 54 M€ FSN avec majoration)				

Nota : les raccordements comptabilisés dans ce tableau sont ceux de la période éligible au FSN (2014-2024), même si le projet Auvergne THD prévoit des raccordements au-delà de cette période pour atteindre 83 493 raccordements en 2037.

Coûts du projet pour la phase 2 :

Montant des investissements de la Phase 2 (2017-2037)

Les montants d'investissement prévisionnels nécessaires à cette deuxième phase sont estimés à 194 M€, dont 102 M€ en phase de Premier Etablissement de Réseau, le reste correspondant à des enveloppes prévisionnelles pour réaliser les raccordements, des extensions, etc.

Les montants d'exploitation prévisionnels d'exploitation sont évalués à 117 M€.

Coûts du projet phase 2 éligibles au FSN (2017-2027) :

- Les estimations ci-dessous n'intègrent que partiellement les prévisions d'extensions du RIP Auvergne Très Haut Débit et pas l'accélération du déploiement des extensions (qui mobilisera également le financement des EPCI),
- Ne sont pas comprises l'opticalisation des points hauts dans le cadre du « guichet couverture mobile » et les subventions satellites au titre de l'« inclusion numérique ».

- Il ne comprend pas l'infrastructure de desserte et de raccordement FttE.

Les raccordements FttH comptabilisés dans ce tableau sont ceux de la période éligible au FSN (2018-2028), même si le projet Auvergne THD prévoit des raccordements au-delà de cette période pour atteindre 91 297 raccordements en 2037.

Composante	Volume ou linéaire	Coût total	Dont FSN (sans prime 15%)	Coût/unité
Etudes	-	200 k€	0,07 M€	-
Collecte	7	2,01 M€	0,94 M€	286 862 €
Desserte FttH hors racco. et bât. prio.	112 048	112 M€	33,6 M€	996 €
FttH racco.	65 010	39,1 M€	9,75 M€	602 €
FttH bât. prio.	471	0,28 M€	0,08 M€	602 €
Desserte FttO	531	0,85 M€	0,26 M€	1 609 €
FttO Raccordements spécifiques	23	1,16 M€	0,22 M€	50 658 €
coût total : 156 M€ (dont 44,9 M€ FSN hors majoration des 15%, soit 51,6 M€)				

Source A10e2 avenant 5

Notes sur les déploiements :

Porteur du projet (exerçant la compétence L1425-1) : Régie Auvergne Numérique

Maître d'ouvrage (si différent) : Auvergne Très Haut Débit

Montage juridique : Contrat de Partenariat

Plan de financement :

Pour les phases 1 et 2 du projet (sur les 10 ans de la convention FSN, sur les 24 ans du contrat pour la convention de cofinancement Région / Départements et sous réserve de l'atteinte de objectifs de commercialisation) :

(M€)	Région (coût net)	Départements (coûts nets)	Total coût net	EPCI	PFTHD (déjà inclus dans le coût net)	Europe
Phase 1	78	58	136	<i>en cours de définition dans le cadre des extensions</i>	50 plafond 57	13 (extensions) <i>non engagé</i>
Phase 2*	38	38	77		51,6	
Phase 3*	41	41	82			
Total	157	138	295			

*les montants affichés pour la participation du PFTHD sont prévisionnels

Calendrier des procédures (distinguer le cas échéant marchés de travaux et exploitation) :

- 30 juillet 2011 : lancement de la procédure (publication de l'appel à candidature)
- 16 juillet 2013 : signature du Contrat de Partenariat avec Orange
- 9 juillet 2015 : affermissement de la phase 2 par avenant au Contrat de Partenariat

NOTES ET COMMENTAIRES (AUTRES)

- Avant le lancement du projet, il existait sur le territoire auvergnat trois réseaux d'initiative publique :
 - o Le réseau Clermont Communauté Networks qui vise à desservir en fibre optique les entreprises de l'agglomération clermontoise sous forme d'une DSP concessive confiée à Covage ; Le périmètre de ce réseau est sur une zone AMII sur laquelle le RIP Auvergne Très Haut Débit n'intervient pas.
 - o Le Contrat de Partenariat Auvergne Haut Débit (déploiements finis en 2009) qui visait à résorber les zones blanches au haut débit (accès a minima à 512 kbps) ;
 - o Le réseau A75 Networks qui consiste en un réseau de collecte optique le long de l'autoroute A75 et qui a été confié par le Syndicat Mixte A75 Numérique à Covage ;
- Le projet est quadri-départemental par nature.